

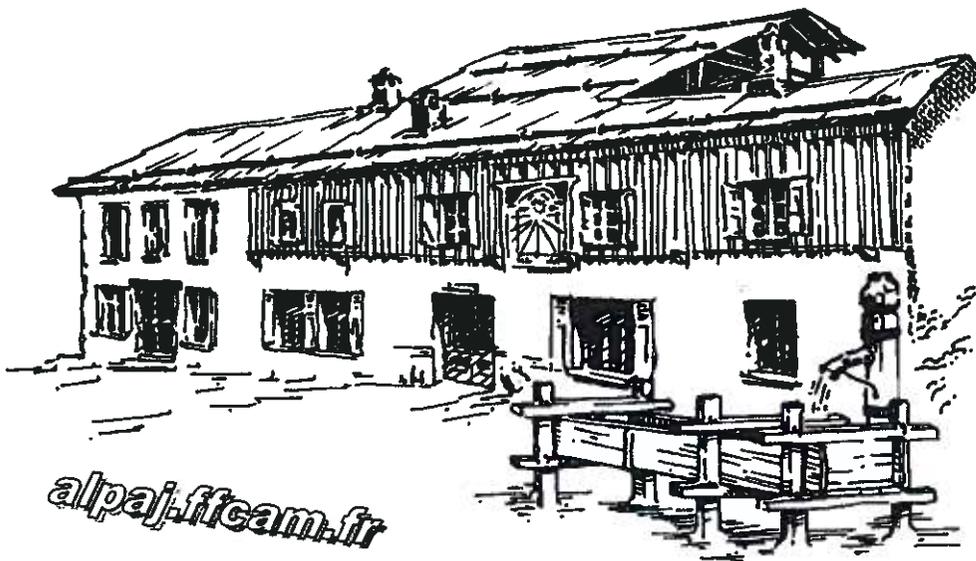
UN CHALET AU COEUR DES HAUTES-ALPES

Au sein du parc naturel régional du Queyras, pays à la lumière déjà toute méridionale, le Chalet ALPAGE TANGENTE dort au pied du Grand Queyras (3114 m), sur la commune de Molines.

Molines est restée une commune rurale tout en développant ses activités tant hivernales que estivales. Elle est composée de plusieurs hameaux dont celui de Fontgillarde où se situe le Chalet, ancien relais-auberge sous Louis XV, lieu de repos pour les passages entre l'Italie et la France. L'exposition est plein sud avec une vue panoramique sur la vallée et un environnement calme.

L'hébergement se fait en chambres de 2 à 6 lits. La pension ou la demi-pension est conviviale autour de tables en bois de 12. Des sanitaires se trouvent au rez-de-chaussée et à l'étage ainsi que des douches. Salles de détente, de ping-pong et vidéo.

Géré par l'Association Loisirs et Plein Air de Jeunes (A.L.P.A.J.), ce Chalet fonctionnel et agréable est conçu pour accueillir des individuels, des couples, des familles ainsi que des groupes. Il est situé à 2000 mètres d'altitude.



☒ **CHALET ALPAGE TANGENTE**
chalet - refuge à Fontgillarde – relais montagne
05350 MOLINES-EN-QUEYRAS
☎ - Rép. - Fax : 04 92 45 82 95
alpaj@orange.fr

 **club alpin français**
fédération française des clubs alpins et de montagne



Association déclarée
loi 1901

site
alpaj.ftcam.fr

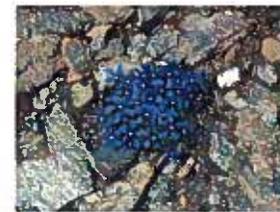


de 9 à 17 ans
selon les activités

été 2011



alpinisme
escalade
randonnée
multi-activités



François HENRION
4, bld Joffre
92340 Bourg-La-Reine
☎ - rép. - fax : 01 46 65 84 43
frhenrion@wanadoo.fr



Ecole
d'aventure



JEUNES - ETE 2011

L'association propose des séjours en milieu montagnard (haute et moyenne montagnes) pour les jeunes, de 9 à 17 ans, à partir de son Chalet situé à Molines-en-Queyras (hameau de Fontgillarde).

Les séjours proposés sont organisés par l'association A.L.P.A.J. (Association Loisirs et Plein Air de Jeunes), affiliée à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (F.F.C.A.M.).

Projet éducatif de l'Association

Rendre accessible la montagne à tous par l'acquisition et la transmission des valeurs propres à une fréquentation équilibrée de la montagne

découverte et approfondissement de la connaissance des milieux de la montagne

développement de soi avec les autres par les activités de montagne au travers d'une philosophie propre à l'association : autonomie - responsabilité respect du milieu naturel

apprentissage à la vie montagnarde dans un vrai village de montagne

Les séjours dans le Queyras concernent la randonnée, la « multi-activités », l'alpinisme et l'escalade.

Le Chalet Alpage Tangente est au cœur de toutes les activités proposées dans les séjours. Il se situe à Fontgillarde, sur la commune de Molines dans le Queyras (Hautes-Alpes). A partir du Chalet, chacun pourra pratiquer en sécurité et à son niveau toutes les activités de montagne estivales.

Coordinateur : François HENRION

☏ - 4, bld Joffre - 92 340 BOURG-LA-REINE

☎ - 01.46.65.84.43. ou 04.92.45.82.95.

✉ - alpaj@orange.fr ou frhenrion@wanadoo.fr

site : alpaj.ffcam.fr

François Henrion est président d'Honneur du C.A.F. (Club Alpin Français) et de la F.F.M.E. (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade).

7 - ASSURANCES

L'A.L.P.A.J. est assurée en responsabilité civile par la Mutuelle Saint-Christophe. L'assurance individuelle relève de chaque famille (extra-scolaire, chef de famille, etc.). La licence F.F.C.A.M. couvre notamment le rapatriement et les frais de secours.

8 - NIVEAUX et COMPORTEMENT

Le niveau n'est pas une sanction. Il sert tout simplement à adapter les séjours par rapport à la progression que chaque jeune peut espérer, et ce, pour accéder à une certaine autonomie dans la pratique de l'activité choisie.

La direction se réserve le droit d'interrompre la participation d'un stagiaire si son niveau technique, sa forme physique ou son comportement ne correspond pas à celui requis. Aucun remboursement ne pourra être effectué. Dans la mesure des places disponibles, il pourra être orienté sur un autre séjour.

9 - Pour tous RENSEIGNEMENTS

François HENRION

☐ 4, bld Joffre

92340 BOURG-LA-REINE

☎ - Rép. - Fax : 01.46.65.84.43.

courriel : frhenrion@wanadoo.fr

alpaj.ffcam.fr

Chalet Alpage Tangente

Fontgillarde

05350 MOLINES-EN-QUEYRAS

☎ - Rép. - Fax : 04.92.45.82.95.

courriel : alpaj@orange.fr

MATERIEL

Matériel individuel indispensable : sac de couchage, sac à dos, paire de chaussures à semelle sculptée, matériel individuel de camping (assiette, couteau, gourde, ...).

Matériel d'escalade : il faut prévoir baudrier, chaussons et casque.

Matériel d'alpinisme : il faut prévoir baudrier, casque, piolets et crampons.

Les matériels techniques peuvent être loués à partir du Chalet.

PAPIERS NECESSAIRES

Papiers nécessaires : Carte nationale d'identité. Fiche sanitaire de liaison dûment remplie. Un dossier complet parviendra aux participants à réception de l'inscription.

ANIMATION et ENGAGEMENT

L'animation est assurée par des animateurs B.A.F.A. Les activités nécessitant des encadrements techniques spécifiques sont assurées par des spécialistes des disciplines sportives (initiateurs fédéraux, accompagnateurs ou guides brevetés d'Etat).

FONCTIONNEMENT des SEJOURS

- Chacun apporte sa pierre à l'animation de la vie quotidienne et au fonctionnement du Chalet (veillées, jeux, projections, mettre la table, etc.).
 - Pour la pratique sportive, comme pour les autres activités, les groupes sont constitués en fonction de l'âge et des aptitudes des participants.
 - L'équipe d'animation fait prendre un maximum d'initiatives et de responsabilités aux jeunes.
- Il est donc bon que chacun vienne dans un esprit de participation et non de CLIENT.

POUR LES FAMILLES

Le Chalet reçoit les Familles en séjour individuel pendant toute sa période d'ouverture.

Participation aux frais, sur une base journalière, en pension complète :

37 € (31 € pour les enfants de moins de 11 ans).



« MULTI-ACTIVITES » - de 9 à 12 ans et de 13 à 15 ans

Dates	4 sessions de 14 ou jours	M.1. - MULTI-ACTIVITES en MILIEU MONTAGNARD. Ce séjour s'adresse à ceux qui veulent s'initier aux activités montagnardes de manière ludique. Cela nécessite cependant une bonne condition physique de base pour s'adapter aux efforts physiques parfois très différents. Les règles de sécurité demeurent les mêmes que pour toute activité montagnarde : apprendre à s'acclimater, à pratiquer les activités de manière coordonnée, etc. Les activités proposées peuvent être les suivantes, selon le niveau de l'ensemble des participants et les conditions météo : randonnée, accrobranche, via ferrata, tir à l'arc, cheval, luge d'été, rafting... Les activités sont organisées pour l'ensemble du groupe constitué. Il ne s'agit pas d'un séjour à la carte.
M.1.	dimanche 03 au samedi 16 juillet	
M.1.a	dimanche 10 au samedi 23 juillet	
M.1.b	lundi 01 au samedi 13 août	
M.1.c	dimanche 07 au samedi 20 août	
Part. frais	685 € (voir cond. générales)	



ECOLOGIE APPLIQUEE - de 10 à 15 ans

F.1. - INITIATION à l'OBSERVATION de la FAUNE	Dates	2 sessions de 7 jours
Ce séjour s'adresse à ceux qui veulent s'initier à l'observation de la faune (depuis les insectes jusqu'aux mammifères selon le milieu) tout en pratiquant la montagne. Initiation aux différentes techniques d'affût. Initiation à la digiscopie (photographie par lunette terrestre). Acquisition de quelques connaissances de base sur les animaux pour pouvoir les observer. Randonnées alpines dans le Queyras. Ne pas acheter de matériel spécifique. Se munir d'un appareil numérique de base et d'une paire de jumelles si déjà possédés.	F.1.	dimanche 17 au samedi 23 juillet
	F.1.a	dimanche 21 au samedi 27 août
	Part. frais	480 € (voir cond. générales)



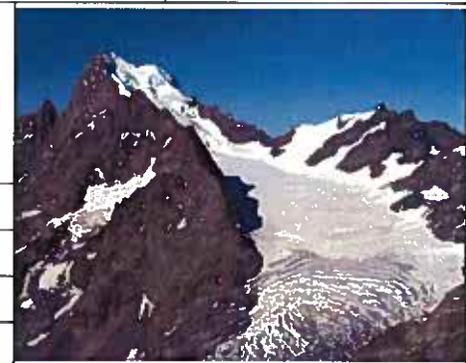
Bec croisé

Les programmes sont donnés à titre indicatif et peuvent subir des modifications selon les conditions météorologiques et le niveau des participants.
Les participations aux frais s'entendent hors voyage. L'organisation propose des voyages collectifs. Se renseigner au moment de l'inscription.

ALPINISME - de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans

A.1-TECHNIQUES ET SECURITE ALPINES	Dates	2 sessions de 14 jours
1 semaine de randonnées alpines dans le Queyras. 1 semaine d'écoles et de courses autour des refuges du Sélé et du Glacier Blanc. Séjour accessible à tout jeune en bonne condition physique.	A.1.	dimanche 10 au samedi 23 juillet
	A.1.a	dimanche 07 au samedi 20 août
	Part. aux frais	785 € (voir cond. générales)

A.2 - DESTINATION HAUTE-MONTAGNE	Dates	2 sessions de 21 jours
De 13 à 17 ans : 1 semaine de randonnée et d'escalade dans le Queyras. 1 semaine d'initiation à l'escalade de sommets en Queyras-Ubaye. 1 semaine d'approche de la haute-montagne autour d'Ailefroide (écoles de neige et glace autour du Sélé et du Glacier Blanc, ...).	A.2.	dimanche 10 au samedi 30 juillet
	A.2.a	lundi 1er au dimanche 21 août
	Part. aux frais	1125 € (voir cond. générales)



ESCALADE - de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans

E.1-ESCALADE ET SOMMETS	Dates	2 sessions de 14 jours
1 semaine consacrée à l'escalade dans le Queyras et le Val Durance. 1 semaine consacrée à l'ascension de sommets dans le Haut-Queyras. Séjour accessible à tout jeune en bonne condition physique.	E.1.	dimanche 10 au samedi 23 juillet
	E.1.a	lundi 01 au samedi 13 août
	Part. aux frais	745 € (voir cond. gén.)

E.1-ESCALADE ET SOMMETS	Dates	2 sessions de 7 jours
1 semaine consacrée à l'escalade dans le Queyras et le Val Durance. Séjour accessible à tout jeune en bonne condition physique.	E.1.b	dimanche 10 au samedi 23 juillet
	E.1.c	lundi 01 au dimanche 07 août
	Part. aux frais	485 € (voir cond. générales)



CONDITIONS GENERALES

1 - GESTION

Les séjours et le centre d'accueil sont gérés par l'Association de Loisirs et Plein Air de Jeunes (A.L.P.A.J.).

2 - AGREMENT

Les séjours sont déclarés auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Des attestations peuvent être délivrées à l'issue du séjour sur demande écrite de la famille. Les bons des Allocations familiales sont acceptés ainsi que les chèques vacances (A.N.C.V.).

3 - PROGRAMMES

Selon les séjours, un programme précis ou indicatif est donné. Tout est mis en oeuvre pour le réaliser. Les conditions météorologiques ou nivologiques peuvent cependant entraîner des modifications. L'équipe de direction du centre peut être amenée à redéfinir un programme mieux adapté en fonction des conditions de la montagne et du niveau des participants. En cas de nombre insuffisant de participants pour une activité, une proposition de transfert pourra être faite aux jeunes concernés.

4 - INSCRIPTIONS

L'inscription à l'un des séjours implique l'accord aux conditions générales. Il faut que le participant soit membre de l'association A.L.P.A.J. Adhésion individuelle à l'association : 10€. Pour s'inscrire, retourner une fiche d'inscription dûment remplie avec un acompte de 30%. Le solde devra être versé trois semaines avant le début du séjour. Le montant de la licence F.F.C.A.M. est inclus dans le coût du séjour.

5 - PARTICIPATION AUX FRAIS

Ils incluent les frais de transport sur place nécessaires aux activités, l'encadrement, la nourriture, l'hébergement et le prêt du matériel collectif (cordes, tentes, ...). Ils excluent toutes les dépenses à caractère personnel (cartes postales, boissons, ...) ainsi que les frais de voyage pour se rendre au centre, les éventuelles pensions avant ou après la date des séjours et l'éventuelle location de matériel personnel. Dans le cas d'une inscription à deux séjours consécutifs, la demi-pension (dîner, nuit, petit déjeuner) est prise en charge par l'association. Réduction de 60 € pour le 2^e enfant d'une même famille.

6 - ANNULATION - REMBOURSEMENT

Tous les tarifs sont forfaitaires : les prestations non consommées ne sont pas remboursables. Tout participant absent en début de séjour sans annulation préalable, quittant volontairement le séjour ou ne présentant pas les documents nécessaires au séjour ne pourra prétendre à aucun remboursement. En cas d'accident ou de maladie pendant le séjour, aucun remboursement n'est prévu (voir le § 7). Un séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est insuffisant. Il sera fait une proposition de remplacement. En cas d'annulation de notre part, 7 jours au plus tard avant le début du séjour, les sommes versées seront intégralement remboursées sans indemnité. En cas d'annulation de votre part, quelle que soit la cause de cette annulation, à moins de quinze jours avant le début du séjour, les sommes versées ne seront pas remboursées. A 30 jours et plus, l'acompte sera conservé. Assurance-annulation : voir le prochain paragraphe.

PLANNING des ACTIVITES

MULTI-ACTIVITES en MILIEU MONTAGNARD		
3 juillet – 9 juillet	M.1. – (14 j.)	
10 juillet – 16 juillet	DESTINATION MONTAGNE	M.1. – (14 j.)
17 juillet – 23 juillet		DESTINATION MONTAGNE
24 juillet – 30 juillet		
1 ^{er} août – 7 août	M.1. – (14 j.)	
7 août – 13 août	DESTINATION MONTAGNE	M.1. – (14 j.)
14 août – 20 août		DESTINATION MONTAGNE
		
ESCALADE		
10 juillet – 16 juillet	E.1. – (14 j.)	E.1. – (7 j.) - ESCALADE
17 juillet – 23 juillet	ESCALADE et SOMMETS	
1 ^{er} août – 7 août	E.1. – (14 j.)	E.1. – (7 j.) - ESCALADE
7 août – 13 août	ESCALADE et SOMMETS	
ALPINISME		
10 juillet – 16 juillet	A.1. – (14 j.)	A.2. – (21 j.)
17 juillet – 23 juillet	Techniques et sécurité ALPINES	DESTINATION "HAUTE-MONTAGNE"
24 juillet – 30 juillet		
1 ^{er} août – 7 août		A.2. – (21 j.)
7 août – 13 août	A.1. – (14 j.)	DESTINATION "HAUTE-MONTAGNE"
14 août – 20 août	Techniques et sécurité ALPINES	
		
ECOLOGIE APPLIQUEE		
17 juillet – 23 juillet	F.1. – (7 j.) – INITIATION à l'observation de la FAUNE	
21 août – 27 août	F.1. – (7 j.) – INITIATION à l'observation de la FAUNE	
		



**INSCRIPTION
CENTRE "JEUNES"**

SESSION : _____

du : _____ au _____ 2 _____

NOM : _____ PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Etudes de l'enfant : _____

Profession du père : _____

Profession de la mère : _____

Expérience en montagne et de la vie collective (centres de vacances, montagne été, hiver...)

Niveau de ski – surf :	débutant	moyen	confirmé	(rayer les mentions inutiles)
Taille de l'enfant :	Pointure (ville) :		Poids :	
Option chiens de traîneau :	oui - non	Option raquettes :	oui - non	

ASSURANCES

Sécurité sociale : - Personnelle N° : _____

- Par mes parents

Assurance personnelle : N° _____

Compagnie : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné, _____

Père, mère ou tuteur de _____

déclare donner mon accord à la participation de mon fils / ma fille _____

âgé (e) de _____ ans à la session de : _____
du _____ au _____ 2 _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du stage.

J'autorise les responsables à faire hospitaliser mon fils / ma fille en cas de nécessité grave et donne préalablement mon accord pour toute intervention chirurgicale jugée urgente. Je m'engage à rembourser les frais médicaux engagés.

Fait à : _____

Le : _____

Signature des parents précédée de la mention "Bon pour accord" en toutes lettres :

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Réduction SNCF : _____ Bourse éventuelle : _____

Remarques diverses : _____

Nom, lien de parenté, adresse et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

TOUTE INSCRIPTION EST A ENVOYER :

- 1 Ou au secrétariat du C.A.F. Ile de France – 5, rue Campagne Première – 75014 PARIS
- 2 Ou à François HENRION – ~~11 rue de la Chapelle~~ – 92340 BOURG-LA-REINE.
4 bld Joffre

Prière de joindre :

- 1 un chèque d'acompte de 120 € (à l'ordre de C.A.F. Ile de France)
- 2 une photo d'identité
- 3 une enveloppe libellée à votre adresse et timbrée.

Merci.